

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
dans le cadre de la convention Espoo sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement
dans les contextes transfrontaliers.

Projet de géothermie profonde à Satigny en Suisse

Une consultation du public par voie électronique sur le projet susvisé, dans le cadre de la convention Espoo, aura lieu **du lundi 27 juillet 2026 au samedi 5 septembre 2026 inclus**.

Pendant la durée de la consultation, le dossier est consultable :

- sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (uniquement la note explicative et la présentation du projet)
- à la sous-préfecture de Gex, 26 rue Charles Harent 01170 GEX, en versions papier (les pièces du dossier d'autorisation d'exploration). L'accueil de la sous-préfecture est ouvert sur rendez-vous les lundis, mardis et jeudis de 8h45 à 11h45.

Pendant la durée de la consultation, toute personne pourra formuler des observations et propositions :

- par voie électronique via le formulaire disponible sur la page web de la consultation de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Cadre réglementaire :

En Suisse, une demande d'autorisation d'exploration et une demande d'autorisation de construire ont été déposées en juin et juillet 2026 par les services industriels de Genève (SIG). Le projet porte sur la réalisation d'un doublet géothermique dans l'objectif de confirmer la présence de ressources géothermique à 1500m de profondeur.

La convention Espoo, entrée en vigueur le 10 septembre 1997, prévoit dans son article 3-8 que les parties concernées veillent à ce que le public de la partie concernée, dans les zones susceptibles d'être touchées, soit informé de l'activité proposée et ait la possibilité de formuler des observations ou objections à son sujet.

Trois enjeux transfrontaliers ont été identifiées :

- 1) les impacts d'une exploitation sur les sources du pied du Jura,
- 2) les enjeux de risque de sismicité induite,
- 3) et la gestion de la ressource géothermale profonde à l'échelle du bassin.

Un dossier complet a été transmis comportant une étude de sismicité induite et une étude d'impact.